

BAREME DE PRESTATIONS 2024

LOCATION	€uros HT	€uros TTC
I - BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme loi ALUR)		
1/ Honoraires part locataire et (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)		
- Zones non tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement des frais d'état des lieux d'entrée	2,50 €	3,00 €
2/ Honoraires part propriétaire		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)		
- Zones non tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement des frais d'état des lieux d'entrée	2,50 €	3,00 €
c/ Frais de négociation et d'entremise	125,00 €	150,00 €
II - AUTRES BAUX		
1/ Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989		
- Honoraires de location sur la base du loyer mensuel Hors Taxes et Hors Charges (Part propriétaire et part locataire)	1 mois de loyer hors charges TTC	
2/ Baux box parking garage cave - code civil		
- honoraires de location et rédaction d'actes (partage entre propriétaire et locataire)	250,00 €	300,00 €
3/ Baux commerciaux et professionnels		
- Honoraires de location sur la base du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges	8,33%	10,00%
- Honoraires de rédaction d'actes : délégation à un avocat spécialisé	SUR DEVIS	SUR DEVIS
GESTION	€uros HT	€uros TTC
I - HONORAIRES DE GESTION COURANTE		
- Honoraires de base (sur la base des encaissements, par lot)	5,83%	7,00%
- Honoraires Garantie Loyer Impayés (sur la base des encaissements, par lot)	2,50%	3,00%
- Supplément de gestion des immeubles entiers (visites d'immeuble, gestion des contrats, budget...)	90€/ heure	108€ / heure
II - HONORAIRES DE PRESTATIONS OCCASIONNELLES		
a) Gestion administrative		
- Frais de constitution de dossiers (subventions, congé bailleur...)	150,00 €	180,00 €
- Honoraires de rédaction d'actes pour les baux soumis à la loi du 6 Juillet 1989		
• Avenant (colocation, changement de statut des locataires etc)	70,83 €	85,00 €
• Renouvellement avec augmentation du loyer	145,83 €	175,00 €
• Honoraires de rédaction d'actes pour les baux commerciaux et professionnels	SUR DEVIS	SUR DEVIS

BAREME DE PRESTATIONS 2024

GESTION	Euros HT	Euros TTC
b) Gestion financière		
- Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	45,83 €	55,00 €
- Etablissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers	104,17 €	125,00 €
c) Gestion technique		
- Suivi, réception de gros travaux dépassant le cadre des menues réparations	104,17€/heure	125€/ heure
- Assistance pour réception de biens neufs (forfait)	208,33 €	250,00 €
- Suivi de levées de réserves, sinistres Dommages Ouvrages etc...	104,17€/heure	125,00€/heure
- Ouverture et suivi d'un sinistre multirisque habitation	54,17€/heure	65,00€/heure
d) Immeubles gérés en entier		
- Etablissement d'état descriptif de division, plan pluriannuel de travaux, suivi de gros	104,17€/heure	125,00€/heure
e) Autres vacations (contentieux hors GLI, autres prestations...)		
- Montant horaire	104,17€/heure	125,00€/heure
II - AUTRES HONORAIRES INCOMBANT AUX LOCATAIRES		
- Envoi de quittance en version papier (hors baux d'habitation soumis à la loi du 06/07/1989)	2,08 €	2,50 €
- Frais pour traitement du loyer impayés (hors baux d'habitation soumis à la loi du 06/07/1989)	Clause pénale prévue au bail	

14 rue de Berlin 77144 Montévrain – Téléphone : 01 75 17 75 21 – mail : contact@aslimmobilier.fr
www.aslimmobilier.fr

S.A.S. ASL IMMOBILIER au capital de 3 000 euros- RCS 819 231 408
 Carte professionnelle n° CPI 7701 2016 000 007 379 - Garantie financière : SOCAF